

LES 7 ET 8 MARS

ON ARRÊTE TOUT

NON à l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans

NON aux 43 annuités de cotisation

**Pour faire plier le gouvernement qui est à court d'arguments et
continue de faire la sourde oreille à nos revendications,**

Pour le retrait de la réforme, pour le progrès social :

La CGT appelle les agents

A mettre à l'arrêt la DDFIP 86

Toutes et tous en grève et en manif les 7 et 8 mars

**Le 8 mars, journée internationale de luttes
pour les droits des femmes, sera l'occasion de
mettre en évidence l'injustice sociale majeure
envers les femmes, grandes perdantes de
cette réforme.**

RDV LE 8 MARS à 17h, place d'armes

7 mars

10h Châtellerault : Kiosque

10h Loudun : Mairie

10h Montmorillon : Place de la
Victoire

14 h Poitiers : Rond-point
Champlain (Campus)

Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel. La loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes.



Combattre les violences sexistes et sexuelles :

L'opinion reconnaît et déplore l'existence du sexisme mais ne le rejette pas en pratique, phénomène particulièrement prépondérant chez les hommes. Ce décalage a des conséquences tangibles en termes de violence symbolique, physique, sexuelle et économique.

Une majorité des femmes restitue des situations de sexisme « ordinaire » : « blagues » ou remarques sexistes auxquelles s'ajoutent les sifflements, le déséquilibre des tâches ménagères, le mansplaining et les remarques sur le physique, la tenue...

9 femmes sur 10 affirment anticiper les actes et les propos sexistes des hommes et adoptent des conduites d'évitement pour ne pas les subir, avec des conséquences concrètes sur leur vie quotidienne et leur parcours professionnel. Les situations de sexisme au quotidien

peuvent donc fonctionner comme des « trappes à bas salaire et expliquer pour partie la persistance d'inégalités salariales sur le marché du travail

40% des hommes trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Le monde du travail est perçu comme particulièrement sexiste : seule 20 % de la population estime que les femmes et les hommes y sont égaux en pratique,

Égalité au travail :

La moitié des salarié-e-s sont des femmes. Elles subissent des différences de rémunérations pouvant aller jusqu'à 27 %. Elles sont touchées par la précarité et le temps partiel, le chômage plus que les hommes. Leurs carrières sont plus souvent plafonnées, bloquées... ce qui se traduit par des retraites inférieures de 42 %. La CGT, en combattant ces discriminations, travaille aussi à une culture d'égalité entre les femmes et les hommes. De la formation à la vie professionnelle ou en société, les stéréotypes renforcent les inégalités. Les repères revendicatifs de la CGT dans tous les domaines prennent en compte ces besoins d'évolution des droits humains.

15 h 40, c'est l'heure à laquelle les femmes arrêtent d'être payées chaque jour, sur la base d'une journée standard (9 h 00-12 h 30, 13 h 30-17 h 00).

A la DGFIP :

Au 31 décembre 2020, seuls 32 % de A+ étaient des **femmes**. Pour les A on passe à 52 %, 61 % chez les B et 63 % en C, pour un total de 58 % de **femmes** toutes catégories confondues.

Il existe une inégale répartition des sexes par métier (un régime indemnitaire souvent lié à des sujétions ou à des fonctions spécifiques occupées majoritairement par des hommes).

Dans le corps des contrôleurs, on constate l'augmentation très nette de la part des femmes sur les échelons terminaux de grades. Plus d'hommes accèdent à la catégorie supérieure alors que les femmes sont promues dans ce corps et y restent.

En 2019, 23 % des femmes sont en temps partiels contre 6% d'hommes et 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Si les femmes dans notre pays étaient payées comme les hommes, ce sont entre 6 et 8 milliards d'euro qui iraient directement dans les caisses de retraites.

Réforme des retraites :
Deux ans de plus c'est toujours non !
Des alternatives existent et aux Finances nous le savons

Depuis le début des débats sur la réforme des retraites, le gouvernement au nom de « sauvetage » de notre système par répartition, reste sourd aux revendications de la rue et ne cesse de répéter qu'il n'entend pas bouger sur les deux axes principaux de son projet :

- L'accélération de l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein
- Le recul de deux ans de l'âge de la retraite

Mais, pour le plus grand nombre, la retraite à 64 ans et le passage à 43 annuités pour bénéficier d'un taux plein, sont toujours synonymes d'injustice sociale, de précarisation des salariés, de pensions tirées vers les bas, d'injustice envers les femmes, une paupérisation en marche à l'heure où les profits de certains groupes explosent

Pourtant, pour compléter le financement de nos systèmes de retraite dont les déficits prévisibles ne sont pas au niveau catastrophique qu'essaie de faire accroire le gouvernement pour vendre sa réforme, d'autres pistes existent que celles d'une énième régression sociale :

- L'emploi et en particulier le taux d'emploi des seniors qui peut et doit être amélioré
- La revalorisation des salaires et des traitements qui sont indispensables
- Les cotisations sociales des employeurs et travailleurs qui peuvent être équitablement augmentées si nécessaire
- Une revue des niches fiscales qui impactent le financement de la protection sociale: des milliards d'euros d'aides et d'exonérations concédées aux entreprises sans aucune contrepartie En 2021, par exemple l'exonération des seules cotisations sociales vieillesse s'élevait à 15,7 milliards d'euros
- La réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes qui générera des cotisations
- Le renforcement des moyens consacrés à la lutte contre la fraude évaluée entre 80 et 100 milliard d'euros

D'autres choix sont donc possibles sans mettre en péril l'économie!

Pour nos retraites, pour l'avenir, agissons pour une meilleure répartition des richesses.

Nous devons contraindre le gouvernement à retirer sa réforme en amplifiant la pression les 7 et 8 mars.

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade :Échelon : Indice :Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

Evaluation professionnelle 2023. La CGT à tes côtés !

Évaluation professionnelle 2023

Si tu vas à l'entretien (qui n'est pas obligatoire) avec ton évaluateur, voici nos conseils :

- Édite tes 3 dernières années d'évaluation professionnelle
- Relis-les. Note l'évolution des appréciations et celle des cotations du tableau synoptique.
- Prépare ton argumentaire au regard des objectifs définis l'année dernière et des conditions réelles pour les atteindre (sous-effectif, formation de nouveaux agents, etc.)
- N'écris rien en commentaire sans avoir contacté le syndicat !



LA CGT À VOS CÔTÉS DE LA PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN AU RECOURS

Anticiper et participer à l'entretien, « traduire » son compte-rendu d'entretien, franchir les étapes du recours : tout au long du processus, les militants de la CGT, rompus à cet exercice, sont à vos côtés. N'hésitez pas à les solliciter dès le départ.

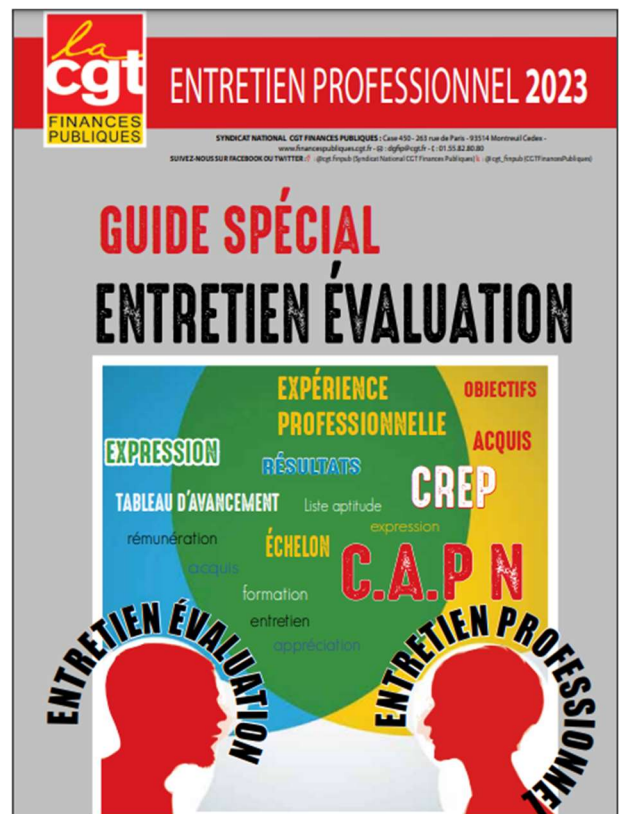
En particulier, la procédure d'appel du compte-rendu d'entretien professionnel est relativement complexe et il ne faut négliger aucun aspect pour mettre toutes les chances de son côté. N'hésitez pas à contacter les élus locaux et nationaux de la CGT Finances Publiques pour vous aider à rédiger vos différents recours, ils sauront vous aider, vous conseiller et vous défendre tout au long de la procédure d'appel.

Exit EDEN-RH, voici venu ESTEVE (Evolution du Système de Traitement de l'Evaluation dématérialiséE, déployé dans une vingtaine de ministères), le nouveau logiciel d'évaluation professionnelle.

Sa mise en place va de pair avec une modification des schémas d'évaluation et la mise en œuvre d'une responsabilité managériale qui transparait dans le CREP des catégories A, qu'ils soient encadrants ou non.

L'autre grande nouveauté de cette campagne d'évaluation, ce sont les modifications dans le calendrier des recours :

- désormais l'Autorité Hiérarchique (AH) sera le chef de service (SIP, SIE, SGC...) pour plus de proximité selon l'administration,
- le visa de l'autorité hiérarchique se fera au fil de l'eau. Il en sera de même pour les recours (15 jours francs à compter de la date de notification),
- la disparition des CAP locales au profit des CAP nationales...pour permettre une prise de hauteur loin des services.



Le guide est disponible sur notre site internet

Négliger l'étape de l'évaluation professionnelle serait une grave erreur. Elle est structurante dans l'évolution de votre carrière, mais le devient également dans le cadre des affectations avant de l'être un jour sans doute pour votre rémunération. Dans le cadre de votre évaluation, peut-être plus que pour le reste, ne restez pas isolés. Tournez-vous vers les militants de la CGT Finances Publiques dès la proposition d'entretien, et ce jusqu'à un éventuel recours.